

N/REF : 3/09/2024 8H52 C:263128 I:35526

SUPERNANT QUENTIN

V/Appel du Mardi 03/09/2024 a 8H52

**17 ROUTE DU MURIER
38610 GIERES**

IMMEUBLE : MURIER
17 ROUTE DE MURIER
38610 GIERES

St Martin-H, le 23 Septembre 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 17 MURIER - MR SUPERNANT 06 22 02 73 74

MOTIF : INTERVENIR POUR NETTOYAGE CANALISATION D'EAU DE SOURCE
SUITE A LA PREMIER INTERVENTION PREVOIR 20 M DE POMPAGE ET 50 ML HP

Donneur d'ordre : _ OCCUPANT LOGEMENT

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 26/08/2024 A 09H00
INTERVENTION DEPUIS L'EXTERIEUR DU LOGEMENT
NETTOYAGE DE LA CANALISATION D'EAU DE SOURCE DE DEUX SECTIONS SUR
ENVIRON 10-15 METRES

LE 20/09/2024 A 08H30
CURAGE CANALISATION D'EAU DE SOURCE SUR 15 M ENVIRON DU REGARD SUR LE
PARKING EN REMONTANT

OBSERVATIONS :

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	176,90	353,80

TOTAL H.T.	353,80
T.V.A. a 10,00%	35,38
TOTAL T.T.C.En EURO	389,18

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN